



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



UNIVERS **CROUS**

Cap sur la vie étudiante

20²¹₂₂

Sommaire



4
Les démarches
indispensables



5
Percevoir une bourse
ou une aide financière



10
Être accompagné :
Les services sociaux
des Crous



13
Se loger



17
Se restaurer



18
Arriver
en France



19
Prendre
soin de sa santé



23
S'engager



25
Exprimer
sa créativité



26
Se cultiver,
sortir



28
Trouver
un job étudiant



30
Faire du sport
au Crous



31
S'informer :
Les indispensables



32
Nous contacter



LES DÉMARCHES INDISPENSABLES

AVANT L'INSCRIPTION EN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



Constituer un dossier
social étudiant (DSE)
sur www.messervices.etudiant.gouv.fr



S'acquitter de la **CVEC**
(Contribution Vie Étudiante et de Campus)
→ Plus d'infos :
www.cvec.etudiant.gouv.fr

LES GESTES SANTÉ



Adhérer à une
complémentaire santé



Déclarer un **médecin traitant**
→ Faites vos démarches sur www.ameli.fr ou lors de votre prochaine consultation chez votre médecin.

A NE PAS OUBLIER



ALLOCATIONS
FAMILIALES

Constituer un dossier
à la **caisse d'allocations
familiales (CAF)**
→ Plus d'infos dans la rubrique
« Se loger », page 15



S'assurer contre
les **risques de la vie**



PERCEVOIR UNE BOURSE OU UNE AIDE FINANCIÈRE

BOURSES SUR CRITÈRES SOCIAUX

La première des aides, c'est la bourse sociale pour soutenir les étudiants tout au long de leur cursus.

COMPRENDRE LA BOURSE

La bourse est une aide financière versée régulièrement (en 10 mensualités) par le Crous, par virement bancaire.

Il existe 8 échelons de bourse, de 0 bis à 7. L'échelon 7 correspond au montant le plus élevé que peut toucher un étudiant (selon critères sociaux).

QUI A DROIT À LA BOURSE ?

Tous les étudiants remplissant a priori les conditions de nationalité peuvent formuler une demande de bourse. Les critères d'appréciation des dossiers sont fixés par les ministères et chaque Crous les applique localement, académie par académie.

Les conditions d'attribution sont les suivantes :

→ être inscrit en formation initiale habilitée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, le Ministère de la Culture ou le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation à recevoir des boursiers (cursus licence, master, section de techniciens supérieurs, classe préparatoire aux grandes écoles etc.) ou être inscrit dans une formation habilitée des Mines Telecom, du GENES ou d'IP Paris.

- suivre des études à plein temps
- être âgé de moins de 28 ans au 1er septembre de l'année universitaire, pour une première demande de bourse
- répondre aux conditions d'assiduité, de présence aux examens et de scolarité
- être de nationalité française
- ou, sous certaines conditions, être ressortissant de l'Union européenne ou titulaire de la carte de réfugié politique délivré par l'OFPPA
- ou étudiant étranger résident en France depuis au moins deux ans bénéficiant d'une carte de séjour temporaire/carte de résident et dont le foyer fiscal de rattachement (père ou mère ou tuteur légal) est situé en France depuis au moins deux ans.

Aucune limite d'âge n'est opposable à l'étudiant atteint d'un handicap reconnu par la commission des droits et de l'autonomie des personnes en situation de handicap.

L'âge limite de 28 ans est reculé de la durée du volontariat dans les armées ou du volontariat civil et, pour les étudiantes, d'un an par enfant élevé.

COMMENT DEMANDER LA BOURSE ?

Pour formuler votre demande, connectez-vous sur :
www.messervices.etudiant.gouv.fr
puis faites votre demande de **Dossier Social Étudiant (DSE)**.

La demande est formulée exclusivement par internet pour la rentrée suivante.



C'est avec ce seul dossier que se formulent les demandes de bourse. Il faut bien penser à valider la demande à la fin de la saisie afin qu'elle soit définitivement enregistrée.

Même en cas de doute ou d'incertitude sur votre orientation, nous vous conseillons d'effectuer tout de même une demande de bourse dans les temps impartis. Cela ne vous engage en rien et les dossiers pourront être modifiés si besoin.

COMMENT SE CALCULE LE MONTANT DE LA BOURSE ?

Le montant de l'aide varie selon des critères sociaux. 3 critères de calcul sont appliqués :

- les revenus familiaux
- le nombre d'enfants à charge de la famille
- l'éloignement du lieu de vos études

Faites votre simulation sur :
www.simulateur.lescrous.fr

Plafonds de ressources ouvrant droit aux bourses sur critères sociaux (année universitaire 2020-2021)*

POINTS DE CHARGE	ÉCHELONS							
	0 bis RBG inf. à	1 RBG inf. à	2 RBG inf. à	3 RBG inf. à	4 RBG inf. à	5 RBG inf. à	6 RBG inf. à	7 RBG inf. à
0	33 100	22 500	18 190	16 070	13 990	11 950	7 540	250
1	36 760	25 000	20 210	17 850	15 540	13 280	8 370	500
2	40 450	27 500	22 230	19 640	17 100	14 600	9 220	750
3	44 120	30 000	24 250	21 430	18 640	15 920	10 050	1 000
4	47 800	32 500	26 270	23 210	20 200	17 250	10 880	1 250
5	51 480	35 010	28 300	25 000	21 760	18 580	11 730	1 500
6	55 150	37 510	30 320	26 770	23 310	19 910	12 570	1 750
7	58 830	40 010	32 340	28 560	24 860	21 240	13 410	2 000
8	62 510	42 510	34 360	30 350	26 420	22 560	14 240	2 250
9	66 180	45 000	36 380	32 130	27 970	23 890	15 080	2 500
10	69 860	47 510	38 400	33 920	29 520	25 220	15 910	2 750
11	73 540	50 010	40 410	35 710	31 090	26 540	16 750	3 000
12	77 210	52 500	42 430	37 490	32 630	27 870	17 590	3 250
13	80 890	55 000	44 450	39 280	34 180	29 200	18 420	3 500
14	84 560	57 520	46 480	41 050	35 750	30 530	19 270	3 750
15	88 250	60 010	48 500	42 840	37 300	31 860	20 110	4 000
16	91 920	62 510	50 520	44 630	38 840	33 190	20 940	4 250
17	95 610	65 010	52 540	46 410	40 400	34 510	21 780	4 500

Montant annuel de la bourse en fonction des échelons (année universitaire 2020-2021)

Échelon	0 bis	1	2	3	4	5	6	7
Montant annuel en €	1 020	1 687	2 541	3 253	3 967	4 555	4 831	5 612

* Soumis à évolution

PIÈCES JUSTIFICATIVES pour votre dossier social étudiant

DOSSIER TOTALEMENT DÉMATÉRIALISÉ

Ce type de dossier concerne uniquement les familles avec un seul avis fiscal. Attention ! A la fin de la saisie du DSE, l'étudiant n'a plus à renvoyer son dossier papier au centre de numérisation. Le système lui propose le téléchargement du récapitulatif de sa saisie puis l'enregistrement de la demande.

ATTENTION !

Aucun vœu ne peut être ajouté après l'enregistrement du dossier en ligne. Des corrections peuvent être apportées par l'étudiant via messervices.étudiant.gouv.fr, rubrique assistance.

DOSSIER CLASSIQUE PARTIELLEMENT DÉMATÉRIALISÉ

(autres situations familiales)

Lorsque votre demande de bourse sera finalisée sur internet, vous recevrez par courriel les éléments constitutifs de votre dossier de demande de bourse, à savoir :

- l'imprimé de demande de bourse
- une notice nationale
- une fiche d'instructions

Vous vérifierez les informations saisies (possibilité de les corriger manuellement), vous daterez, vous signerez, sans oublier de joindre les pièces justificatives.

ATTENTION !

Aucun vœu ne peut être ajouté après le dépôt du dossier en ligne. Des corrections peuvent être apportées par l'étudiant sur son dossier papier et également via messervices.étudiant.gouv.fr, rubrique assistance.

OÙ ENVOYER SON DOSSIER SOCIAL ÉTUDIANT ?

Les DSE classiques (dossier PDF et pièces justificatives) sont à adresser à (en fonction de votre Crous) :

- Centre de numérisation du Crous de Créteil TSA 74024 - 59901 LILLE cedex 9
- Centre de numérisation du Crous de Paris TSA 64023 - 59901 LILLE cedex 9
- Centre de numérisation du Crous de Versailles TSA 84025 - 59901 LILLE cedex 9

Cette adresse est susceptible de changer en cours d'année. Merci de vérifier régulièrement sur le site internet de votre Crous.

Si des pièces complémentaires vous sont réclamées, elles devront être téléversées à partir du portail www.messervices.étudiant.gouv.fr, rubrique SUIVI DU DSE.

Pour toutes questions/demandes relatives à votre dossier, connectez-vous à www.messervices.étudiant.gouv.fr et cliquez sur la rubrique « Assistance ».

Vous pouvez également téléphoner à la plateforme unique bourses et logement des Crous d'Île-de-France au **01 40 51 62 00**.

En fonction de la situation de l'étudiant et de sa famille, un certain nombre de documents sont demandés pour que le dossier puisse être instruit.

Ces pièces doivent être téléversées par l'étudiant à la fin de la saisie de son DSE. Aucun envoi postal n'est requis. Il en est de même si des pièces complémentaires sont réclamées par la suite : elles devront être téléversées à partir du portail www.messervices.étudiant.gouv.fr, rubrique « suivi du DSE ». Pour toutes questions/demandes relatives à votre dossier (y compris les ajouts ou changements de vœux), connectez-vous à www.messervices.étudiant.gouv.fr et cliquez sur la rubrique « Assistance ».

ALLOCATIONS AIDES FINANCIÈRES

LES AIDES FINANCIÈRES SPÉCIFIQUES

Dans le souci de répondre au mieux aux situations particulières de certains étudiants, des aides financières spécifiques peuvent être allouées. Ces aides revêtent deux formes :

→ Soit une allocation annuelle (ASAA) accordée à l'étudiant (sous certaines conditions) qui rencontre des difficultés pérennes, en cas de rupture familiale, indépendance avérée ou reprise d'études.

→ Soit une aide ponctuelle (ASAP) accordée à l'étudiant qui rencontre momentanément de graves difficultés. Cette aide constitue un outil privilégié permettant d'apporter rapidement une aide financière personnalisée.

Les aides financières spécifiques sont accordées après examen de la demande par une commission au Crous qui se réunit plusieurs fois par an et s'adressent aux étudiants de moins de 35 ans (sauf MDPH).

Pour solliciter une aide ponctuelle, contactez directement le service social de votre Crous (p10-12).

Pour une aide annuelle vous devez au préalable déposer un dossier social étudiant en vous connectant sur www.messervices.etudiant.gouv.fr

Pour en savoir plus sur les conditions d'attribution et les modalités de demande, consultez les pages dédiées sur le site internet de votre Crous.

LES AIDES AU MÉRITE

L'AIDE AU MÉRITE DE L'ÉTAT

L'aide au mérite de l'État s'adresse aux étudiants boursiers ou bénéficiaires d'une allocation d'aide spécifique annuelle et qui ont obtenu la mention « Très Bien » à la dernière session du baccalauréat ou qui l'ont reçue l'année précédente.

D'un montant de 100 € par mois, elle est versée en 9 mensualités. Un étudiant ne peut bénéficier de plus de 3 fois de l'aide au mérite. Vous n'avez aucune démarche à faire pour l'obtenir, la liste des bénéficiaires est transmise automatiquement aux Crous.

L'aide au mérite de l'État est cumulable avec une aide ponctuelle accordée dans le cadre du dispositif des aides financières spécifiques. L'étudiant doit faire preuve d'assiduité aux cours et aux examens et ne pas redoubler (sauf raisons médicales).

L'AIDE RÉGIONALE AU MÉRITE

La Région Île-de-France récompense le mérite des étudiants franciliens ayant obtenu la mention « Très Bien » au baccalauréat en Île-de-France, en leur décernant une bourse au mérite fixée à 1 000 € (versée en une seule fois la première année universitaire).

Pour bénéficier de cette aide régionale au mérite, l'étudiant doit avoir obtenu le bac avec mention « Très Bien », résider et être inscrit dans un établissement de l'enseignement supérieur ou de formation sanitaire et sociale situé en Île-de-France et avoir déposé un dossier social étudiant (D.S.E.) par l'intermédiaire de la plateforme messervices.etudiant.gouv.fr. Une fois cette démarche effectuée, aucune autre démarche est à accomplir. La région versera l'aide, par l'intermédiaire des Crous de Créteil, Paris et Versailles.

AUTRES AIDES

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur le site de votre Crous, rubrique « les autres aides financières » ou sur le site www.etudiant.gouv.fr rubrique « vos aides financières ».

AIDE MOBILITE PARCOURSUP

L'aide à la mobilité Parcoursup est destinée aux futurs étudiants qui ont bénéficié d'une

bourse de lycée l'année précédente et qui souhaitent s'inscrire, via Parcoursup, dans une formation située hors de leur académie de résidence. Les lycéens boursiers pourront demander cette aide sur www.amp.etudiant.gouv.fr/

Après votre demande en ligne, votre dossier sera traité une fois que vous serez administrativement inscrit dans votre établissement.

L'AIDE À LA MOBILITÉ DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

La région Île-de-France accorde une aide à la mobilité aux étudiants et doctorants franciliens pour des séjours d'étude ou stages à l'étranger.

Découvrez les conditions d'éligibilité et les démarches à effectuer sur : www.iledefrance.fr, rubrique « Aides régionales - services ».

L'AIDE À LA MOBILITÉ MASTER (AMM)

Cette aide sert à faciliter la mobilité géographique des étudiants boursiers titulaires d'une licence. Un étudiant boursier titulaire du diplôme national de licence, inscrit en première année de master dans une région académique différente de celle dans laquelle il a obtenu sa licence a droit à une aide à la

mobilité de 1 000 euros.

Pour connaître les modalités pour en bénéficier ainsi que les pièces justificatives à fournir, rendez-vous sur : www.messervices.etudiant.gouv.fr

L'AIDE FINANCIÈRE GRANDE ÉCOLE DU NUMÉRIQUE (GEN)

Une aide financière peut être attribuée, sous conditions de ressources, aux personnes inscrites dans une formation labellisée par la Grande école du numérique.

Cette aide est accordée selon les ressources et les charges du demandeur ou celles de sa famille. Les revenus pris en compte sont ceux du foyer fiscal de rattachement du demandeur ou ses revenus personnels s'il a fait sa propre déclaration fiscale. En ce qui concerne les charges, sont pris en compte le nombre d'enfants à charge et la distance séparant le domicile du demandeur du lieu de sa formation.

Le montant de l'aide est calculé en référence au montant des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur la page dédiée sur : www.grandecolenumérique.fr

*Vous êtes étudiant
et vous rencontrez
des difficultés
financières graves ?*

*Informez-vous sur
les aides d'urgence au*

0806 000 278*

* Appel non surtaxé

Aides financières d'urgence aux étudiants

les Crous





ÊTRE ACCOMPAGNÉ : LES SERVICES SOCIAUX DES CROUS

Besoin d'une aide financière ? Coup de blues, difficultés temporaires, conditions de vie compliquées... ?

Tout le monde peut rencontrer des difficultés. Quels que soient votre parcours universitaire et de vie, votre situation sociale et familiale, les services sociaux des Crous d'Île-de-France sont là pour vous épauler et vous aider à trouver une solution.

POUR LES ETUDIANTS DE PARIS

Les assistants sociaux du Crous de Paris vous reçoivent du lundi au vendredi, uniquement sur rendez-vous à prendre sur votre plateforme www.messervices.etudiant.gouv.fr. Durant la crise sanitaire, les rendez-vous se font en distanciel par téléphone. Pour prendre rendez-vous avec les assistants sociaux du Crous de Paris, envoyez un mail à l'adresse correspondant à votre établissement d'inscription.

Université Paris I Panthéon-Sorbonne

90, rue de Tolbiac, Paris 13e
8e étage
Métro 14 Olympiades / métro 7 Tolbiac
social.panthéon@crous-paris.fr

Université Paris 2 Panthéon-Assas

92, rue d'Assas, Paris 6e
Bureau 126
Métro 12 Notre Dame des Champs / RER B Port Royal
social.assas@crous-paris.fr

Université Sorbonne Nouvelle-Paris 3 • écoles paramédicales et sociales de Paris

13, rue de Santeuil, Paris 5e
2e étage
Bureau 222
Métro 7 Censier-Daubenton
social.sorbonnenouvelle@crous-paris.fr

Sorbonne Université - Faculté des Lettres

1, rue Victor Cousin, Paris 5e
Galerie Claude Bernard – Escalier U
Métro 10 Cluny-la-Sorbonne / RER B Saint-Michel ou Luxembourg
social.su-lettres@crous-paris.fr

Sorbonne Université - Faculté des sciences

4, place Jussieu, Paris 5e
Métro 7, 10 Jussieu
Espace vie étudiante – Patio 23-24
social.su-sciences@crous-paris.fr

Sorbonne Université - Médecine

91, boulevard de l'hôpital, Paris 13e
Service de la vie étudiante – Hall des amphithéâtres
Bureau n°29
social.su-sciences@crous-paris.fr

Université de Paris - Santé

45, rue des Saints-Pères, Paris 6e
Rez-de-chaussée
Bureau 68
Métro ligne 4 Saint-Germain-des-Prés
social.up-sante@crous-paris.fr

Université de Paris - Sociétés et humanités

45, rue des Saints-Pères, Paris 6e
Métro ligne 4 Saint-Germain-des-Prés
social.up-humanites@crous-paris.fr

Université Paris Diderot • étudiants de l'Institut de Physique du Globe de Paris (IPGP)

8 place Aurélie Nemours, Paris 13e
Bâtiment Sophie Germain
Métro 14 Bibliothèque François Mitterrand
social.up-sciences@crous-paris.fr

Université Paris Dauphine

(Les étudiants de Collège de France, Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique, École nationale des chartes, École nationale supérieure de Chimie de Paris, École nationale supérieure des Mines de Paris, École normale supérieure, École Pratique des Hautes Études, ESPCI Paris,

Institut Curie, Observatoire de Paris, Paris-Dauphine)

Place de Lattre de Tassigny, Paris 16e
Rez-de-chaussée Bureau 021
Métro 2 Porte Dauphine
social.dauphine@crous-paris.fr

INALCO

65 rue des Grands Moulins, Paris 13e
3e étage
Bureau 335
RER C / Métro 14 Bibliothèque François Mitterrand
social.inalco@crous-paris.fr

Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts • étudiants en enseignement artistique, architecture et audiovisuel

14, rue Bonaparte, Paris 6e
Métro 4 Saint-Germain-des-Prés
social.arts@crous-paris.fr

Pour tous les étudiants des établissements supérieurs non intégrés aux universités Siège du Crous de Paris

39, Avenue Georges Bernanos
Paris 5e Rez-de-chaussée RER B Port-Royal
social.hors-univ@crous-paris.fr

POUR LES ETUDIANTS DU 94 ET 77

Prise de rendez-vous : social@crous-creteil.fr

Crous de Créteil

70 av du général de Gaulle
94000 Créteil (4e étage)
Sur rendez-vous du lun. au ven. de 9h à 12h et de 13h à 16h

Université Gustave Eiffel

5 bd Descartes
77420 Champs-sur-Marne
01 60 95 70 07

Université Paris-Est Créteil

61 av du général de Gaulle
94000 Créteil
01 45 17 12 21

POUR LES ÉTUDIANTS DU 93

Prise de rendez-vous :
social@crous-creteil.fr
Antenne Départementale en Seine-Saint-Denis
Place du 8 Mai 1945, 93200 Saint-Denis
Sur rendez-vous du lun. au ven. de 9h à 13h et
de 14h à 16h

Université Paris VIII

2 rue de la Liberté
93200 Saint-Denis
01 49 40 70 98

Université Sorbonne Paris Nord

99 av Jean-Baptiste Clément
93430 Villetaneuse
01 49 40 39 26

POUR LES ÉTUDIANTS DU 91 ET 78

Prise de rendez-vous :
service-social.paris-saclay@crous-versailles.fr
et au 01 69 15 70 64
Plateforme d'accueil du Crous Résidence le
Dragueur
4 allée Jean Rostand 91000 Evry

Université Paris-Saclay

Bât 332 - 2^{ème} étage 91405 Orsay Cedex

Plateforme d'accueil du CROUS Résidence George Sand

Rue Francis Perrin 91192 Gif-sur-Yvette

Faculté De Pharmacie

(Uniquement le lundi)
Bureau AH 103
5 rue Jean Baptiste Clément
92290 Châtenay-Malabry

Université de Versailles Saint- Quentin. Maison de l'Étudiant

1 allée de l'astronomie
78280 Guyancourt

Plateforme d'accueil du Crous Résidence Jean Zay

55 avenue du Général de Gaulle 92763
Antony

POUR LES ÉTUDIANTS DU 92

Prise de rendez-vous :
service-social.nanterre@crous-versailles.fr
et au : 01 40 97 71 01

Université Paris Nanterre

Bât C. Ramnoux - RDC Porte E19
200 avenue de la République 92001
Nanterre Cedex

Plateforme d'accueil du Crous Résidence Jean Zay

55 avenue du Général de Gaulle 92763
Antony

POUR LES ÉTUDIANTS DU 95

Prise de rendez-vous :
service-social.cergy@crous-versailles.fr

Université Cergy Pontoise

33 Bd du Port
Tour des Chênes - 4^{ème} étage Bureaux 409-
410 95011 Cergy

IUT de Sarcelles (1x/semaine)

34 boulevard Henri Bergson
95200 Sarcelles



SE LOGER

TROUVER UN LOGEMENT ÉTUDIANT

Étudiant boursier ou non, de France ou du
bout du monde, en programme d'échange
ou en stage, en situation de handicap,
vous trouverez dans ce guide différentes
solutions à votre recherche de logement.

LES LOGEMENTS DE LONGUE DURÉE

LES OFFRES DE LOGEMENT DES CROUS

Pour faire une demande de logement en Île-
de-France, constituez d'abord votre DSE sur
www.messervices.etudiant.gouv.fr pour
l'année universitaire suivante.

Après création de ce dossier, vous pourrez
saisir votre demande de logement dès
l'ouverture de la plateforme dédiée : suivez les
informations sur le site de votre Crous.

GUPS (GUICHET UNIQUE PARIS SACLAY)

Le Guichet Unique est une plateforme en ligne
dédiée à la recherche de logements étudiants
sur le campus Paris-Saclay, accessible aux
étudiants des établissements de l'Université
Paris-Saclay et de l'Institut Polytechnique
de Paris. Il représente une première en
France. Animé par le Crous de Versailles,
en partenariat avec l'ensemble des
gestionnaires de résidences.

Le GUPS repose sur :

1. une simplification de la recherche de
logements pour les étudiants en présentant la
totalité des offres sur un seul site ;

2. l'hébergement sur le campus urbain des
étudiants des établissements d'enseignement
supérieur membres de l'Université Paris-
Saclay et de l'Institut Polytechnique de Paris ;

3. une mixité dans les résidences permettant
une vie de campus riche et attractive.

www.logement.campus-paris-saclay.fr

TROUVER UN LOGEMENT CHEZ UN PARTICULIER

Lokaviz répertorie tous les logements libres
des résidences universitaires des Crous de
toute la France, mais également les offres de
logement des particuliers. Le label logement
Lokaviz donne l'assurance d'être logés
décentement.

Pour en savoir plus, consultez la plateforme
www.messervices.etudiant.gouv.fr, rubrique
« Trouver un logement chez un particulier ».

LES LOGEMENTS DE COURTE DURÉE

Vous êtes étudiant en stage conventionné et
vous cherchez un logement de courte durée ?
Selon votre profil, vous pouvez peut-être
bénéficier d'un logement Crous.

Pour les étudiants en stage en Île-de-France,
les Crous de Créteil, Paris et Versailles
proposent des logements pour la période
de leurs stages, en fonction des places
disponibles en résidences.

Pour en savoir plus sur les conditions d'accès,
consultez les pages dédiées sur les sites
internet des Crous.



DÉCOUVRIR LES RÉSIDENCES DES CROUS D'ÎLE-DE-FRANCE

Les Crous de Créteil, Paris et Versailles proposent un grand nombre de résidences, dont vous pouvez consulter la liste, des photos et l'emplacement géographique sur le site internet de chaque Crous concerné, rubrique Logement.

**ÇA BOUGE EN
RÉSIDENCE !!**
Être résident au Crous, c'est
aussi créer du lien !
Des animations, ateliers,
événements ont lieu
régulièrement dans les résidences.

Réserver votre logement



trouverunlogement.lescrous.fr



AIDES AU LOGEMENT

LES AIDES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Vous vivez dans une résidence Crous ou chez un bailleur privé, vous pouvez peut-être prétendre à l'Aide Personnalisée au Logement (APL) ou à l'Allocation Logement à caractère Social (ALS).

Estimez vos droits et faites une demande sur le site de la CAF : www.caf.fr

LA CAUTION LOCATIVE VISALE

Visale est un service de cautionnement entièrement gratuit pour tous les étudiants en moins de 30 ans (boursiers ou non boursiers indépendants fiscalement) en recherche de logement dans le parc privé ou dans certaines résidences universitaires. Vérifiez votre éligibilité sur www.visale.fr

AIDES AU LOGEMENT À PARIS

L'AILE : L'AIDE À L'INSTALLATION DANS UN LOGEMENT POUR LES ÉTUDIANTS

La Ville de Paris a mis en place l'Aide à l'Installation dans un Logement pour les Étudiants (l'A.I.L.E) afin de soutenir les étudiant.e.s boursiers.ires qui doivent trouver un appartement dans le parc privé. Cette aide est comprise entre 500 et 1000 euros et établi en fonction de l'échelon de bourse.

Pour en savoir plus : www.crous-paris.fr



les Crous

Le paiement **sans contact** sur les campus



SIMPLE, PRATIQUE, SÉCURISÉ.

www.izly.fr



La restauration est une des principales missions du Crous. Avec près de 700 structures de restauration en France, les Crous servent plus de 65 millions de repas chaque année. La qualité est l'une de nos priorités, c'est pourquoi nous travaillons en partenariat avec des sociétés telles que Bleu Blanc Cœur, qui possèdent une démarche nutritionnelle et environnementale, reconnue par le Ministère de l'agriculture et de la santé. En constante recherche d'évolution et d'innovation, les Crous ont déployé de nouvelles marques de restauration. En voici quelques-unes :

CROUS & GO'

Crous & go'

la restauration du Crous à emporter :
snacking chaud, froid,
pâtisseries, confiseries...
et à toute heure

CROUS CAFET'

Crous Cafet'

des boissons et des encas,
mais aussi des plats chauds
à emporter ou sur place

CROUS RESTO'

Crous Resto'

un repas complet
au tarif social de 3,30€
(selon les modalités nationales)

CROUS BREAK'

Crous Break'

nos distributeurs automatiques,
pour compléter l'offre
restauration sur vos campus

Pour plus d'informations, consulter le site internet
de votre crous rubrique restauration.

Plus rapide, plus simple, rendez-vous également
sur **Crous mobile** pour trouver votre Resto U' et ses menus.



Apple



Google Play



Microsoft





ARRIVER EN FRANCE

CAMPUS FRANCE

L'agence française pour la promotion de l'enseignement supérieur, l'accueil et la mobilité internationale.

Campus France est un établissement public chargé de la promotion de l'enseignement supérieur français à l'étranger et de l'accueil des étudiants ainsi que des chercheurs étrangers en France. Il encourage la mobilité internationale, gère des programmes de bourse et anime le réseau des alumni.

Plus d'infos sur www.campusfrance.org



LE SERVICE INTERNATIONAL DU CROUS DE PARIS

Toute l'année, un service du Crous de Paris est dédié aux étudiants internationaux des établissements d'enseignement supérieur parisiens boursiers du gouvernement français ou d'un gouvernement étranger, étudiants faisant partie des échanges interuniversitaires, étudiants Erasmus et étudiants hors programmes d'échange.

Plus d'infos sur www.crous-paris.fr

Des questions ? Ecrivez-nous grâce au formulaire de contact sur :

www.messervices.etudiant.gouv.fr



PRENDRE SOIN DE SA SANTÉ

DISPOSITIFS D'AIDE PSYCHOLOGIQUE

PERMANENCE D'ÉCOUTE PSYCHOLOGIQUE APASO

Vous vous sentez perdu, stressé, isolé ? Une permanence d'écoute psychologique gratuite assurée par un psychologue clinicien est à votre disposition pour vous épauler et vous aider à trouver une solution.

Des permanences d'écoute psychologique* ont lieu toutes les semaines au Centre Sarraillh, 39, avenue Georges Bernanos, 75005**

(Les permanences ont lieu par téléphone pendant la durée de la crise sanitaire)

→ Lundi : 9h à 13h

→ Mardi : 9h à 13h et 14h à 17h

→ Mercredi : 13h à 17h

→ Jeudi : 13h à 16h

→ Vendredi : 9h à 13h

*uniquement sur rendez-vous.

** des permanences existent aussi à la Maison des Initiatives Étudiantes, 50 rue des Tournelles 75003.

La prise de rendez-vous s'effectue auprès du secrétariat d'APASO-Paris :

Soit par téléphone : 01 40 47 55 47

Soit par mail : etudiants@apaso.fr

APSYTUDE : LE DISPOSITIF HAPPSYLINE

Les Crous d'Île-de-France et Apsyttude s'associent pour permettre aux résidents de bénéficier de consultations gratuites par webcam grâce au dispositif Happsyl Line.

Pour plus d'information, consultez le site internet de votre Crous.

numéro de téléphone : 06 27 86 91 83

adresse mail : apsytude@gmail.com

Le dispositif par webcam se poursuit pendant la crise sanitaire.

LES BUREAUX D'AIDE PSYCHOLOGIQUE UNIVERSITAIRE (BAPU)

Des bureaux d'aide psychologique universitaire sont des centres de consultation pour les étudiants souhaitant une aide psychologique. De nombreuses antennes existent. Renseignez-vous auprès de votre université.

NIGHTLINE : le service d'écoute pour et par les étudiants

Soutenu par le Crous de Paris, Nightline est un service d'écoute tenu par des étudiants, destiné aux étudiants.

Ouvert de 21h à 2h30 chaque soir (sauf le mercredi et le jeudi) pendant l'année universitaire, vous pouvez parler avec un étudiant bénévole par téléphone ou par tchat.

Pour plus d'information, consultez le site du www.crous-paris.fr

AUTRES NUMÉROS D'ÉCOUTE

FIL SANTÉ JEUNES

0 800 235 236 (gratuit d'un poste fixe)
01 44 93 30 74 (depuis un portable)

CROIX-ROUGE ÉCOUTE (GRATUIT)

0 800 858 858

SOS DÉPRESSION

07 67 12 10 59

SUICIDE ÉCOUTE

01 45 39 40 00

SOS DÉTRESSE AMITIÉ

09 72 39 40 50

CYBERHARCÈLEMENT (GRATUIT)

0800 200 000

ÉTUDIANT
FRANÇAIS

UNE RENTRÉE SANS STRESS

les bons réflexes pour ma couverture santé



Je crée mon compte ameli

Je renseigne mes coordonnées bancaires

Si ce n'est déjà fait, je choisis un médecin traitant

Je mets à jour ma carte Vitale

Je peux choisir une complémentaire santé

J'ouvre mon Dossier Médical Partagé (DMP)



ÉTUDIER EN SITUATION DE HANDICAP

DISPOSITIF POUR CRÉTEIL ET VERSAILLES

En collaboration avec les acteurs institutionnels et associatifs, les Crous d'Île-de-France proposent un dispositif spécifique d'accompagnement des étudiants en situation de handicap ou souffrant d'un trouble reconnu par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Les étudiants des académies de Créteil et Versailles peuvent s'adresser aux assistants sociaux de leur Crous. Pour prendre RDV avec un(e) assistant(e) sociale du Crous de Créteil, envoyez un mail à : social@crous-creteil.fr

Retrouvez les coordonnées sur les sites :
www.crous-versailles.fr
www.crous-creteil.fr

LA MISSION HANDICAP DU CROUS DE PARIS

Dispositif spécifique d'accompagnement
Les étudiants de l'Académie de Paris bénéficiant d'une reconnaissance de la MDPH peuvent contacter un assistant social «référent». Une procédure spécifique d'entrée en résidence universitaire, sur critères médico-sociaux, leur est réservée. Pour en bénéficier, les étudiants doivent constituer leur DSE (dossier social étudiant pour les demandes de bourses).

Mission Handicap – Crous de Paris
39, Avenue Georges Bernanos – Paris 5e
Rez-de-chaussée RER B Port Royal

ou par le formulaire de contact de
www.messervices.etudiant.gouv.fr,
rubrique «Assistance»
numéro de téléphone : 01 40 51 35 57
mail : mission.handicap@crous-paris.fr (les
rdv se prennent par mail)

LES MAISONS DÉPARTEMENTALES DES PERSONNES HANDICAPÉES EN ÎLE-DE-FRANCE

Les MDPH sont des guichets uniques destinés à faciliter les démarches des personnes handicapées et de leurs familles. Pour connaître les coordonnées de la MDPH la plus proche de chez vous, rendez-vous sur le site www.mdpd-info.com.

LES RELAIS HANDICAP DANS LES UNIVERSITÉS

Si vous vivez avec un handicap, vous trouverez dans la plupart des établissements un interlocuteur chargé de répondre à vos questions et de vous accompagner dans votre parcours universitaire.





SEXUALITÉ, CONTRACEPTION ET DÉPISTAGE

LES CENTRES DE PLANNING FAMILIAL

Ils ont pour objectif d'être des lieux de parole et d'écoute concernant la sexualité et les relations amoureuses. Ils prennent en compte toutes les sexualités, défendent le droit à la contraception, à l'avortement et à l'éducation sexuelle. Ils dénoncent et combattent toutes les formes de violence, luttent contre le SIDA et les IST, contre toutes les formes de discrimination et contre les inégalités sociales. Il existe 150 lieux d'information et 29 centres de planification où vous pourrez rencontrer des personnels médicaux.

www.planning-familial.org/fr

LES CENTRES DE DÉPISTAGE ANONYME ET GRATUIT (CDAG)

Un CDAG est un centre de dépistage anonyme et gratuit des infections et des maladies sexuellement transmissibles. Vous pourrez y faire un test de dépistage du SIDA, des hépatites et des IST ou obtenir simplement des informations et de la documentation. Vous pourrez aussi y rencontrer un médecin si vous le souhaitez.

www.sida-info-service.org/

EN FINIR AVEC LES DÉPENDANCES

EN FINIR AVEC LE TABAC

Les services de médecine préventive de la plupart des universités assurent une aide gratuite pour vous aider à arrêter de fumer. N'hésitez pas à les contacter.

Plus d'infos sur www.tabac-info-service.fr et 39 89 du lundi au samedi de 10h00 à 18h00.

EN FINIR AVEC L'ALCOOL

L'alcool est la première cause indirecte de décès en France. Si vous vous sentez en difficulté, avec des consommations qui vous posent problème, réagissez, vous pouvez vous faire aider.

ASSOCIATION NATIONALE DE PREVENTION EN ALCOOLOGIE ET ADDICTOLOGIE (ANPAA 75)

13, rue d'Aubervilliers, Paris 18e
01 46 06 26 00
Site web : www.anpaa.asso.fr
anpaa75@anpaa.asso.fr

ALCOOLIQUE ANONYMES

09 69 39 40 20 (24h/24h et 7j/7)

Réunions libres d'accès, sans rendez-vous, sans inscription, sans engagement.

Liste et date des réunions sur www.alcooliques-anonymes.fr

EN FINIR AVEC LA DROGUE

Baisse de motivation, anxiété, abandon de toute activité, perte de mémoire... ces symptômes doivent vous alerter. Dépendant ou pas ? Faites le point sur votre situation avec une personne qualifiée.

DROGUES INFO SERVICE

0 800 23 13 13 (7j/7)
appel gratuit de 8h00 - 02h00
www.drogues-info-service.fr/

ÉCOUTE CANNABIS

0980 980 940
Appel anonyme et non surtaxé, disponible 7j/7 de 8h00 à 02h00



S'ENGAGER

VOS REPRÉSENTANTS ÉTUDIANTS

Élus pour 2 ans, les représentants étudiants siègent au conseil d'administration, l'assemblée délibérante qui définit la politique générale des Crous. Ils participent également aux différentes commissions et groupes de travail (restauration, hébergement, aides spécifiques, Culture-ActionS, ...). Ils interviennent dans l'élaboration des projets, participent à la prise de décisions et font des propositions pour la Vie Étudiante.

Retrouvez la liste de vos représentants sur le site internet de votre Crous

Cette année, vous allez élire vos représentants au Conseil d'administration de votre Crous ! C'est une étape importante de l'année pour porter vos messages sur la vie étudiante et participer à la vie des Crous.

Les associations étudiantes représentatives dans nos conseils d'administration :

CROUS DE CRÉTEIL

- FAGE
- UNEF

CROUS DE VERSAILLES

- BOUGE TON CROUS
- UNEF
- UNI

CROUS DE PARIS

- AGEP et tes assos
- UNEF
- AGEPS et solidaires étudiant-e-s



LE SERVICE CIVIQUE

Le service civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général ouvert aux 16-25 ans, élargi à 30 ans aux jeunes en situation de handicap. Accessible sans condition de diplôme, une mission de Service Civique comptabilise au moins 24h00 par semaine, sur une période de 6 à 12 mois. Les volontaires perçoivent une indemnité et bénéficient d'une formation civique et citoyenne, ainsi que d'un accompagnement personnalisé pour préparer leur mission et leur projet d'avenir.

DEVENIR VOLONTAIRE SERVICE CIVIQUE AU CROUS C'EST :

- Promouvoir des activités culturelles auprès des étudiants.
- Contribuer à renforcer l'attractivité des lieux de restauration universitaire.
- Développer des animations en résidences universitaires et les liens entre étudiants.

Pour plus d'infos :
consultez les sites internet des Crous



AIDES AUX PROJETS ET AUX ASSOCIATIONS

LA CVEC

La Contribution Vie Etudiante et de Campus a pour but d'améliorer les conditions de vie des étudiants via six axes principaux : favoriser l'accès à la santé/prévention, participer à l'accompagnement social, financer davantage d'initiatives étudiantes, développer la pratique sportive, faciliter l'accès à la culture et à la pratique artistique et améliorer l'accueil des étudiants. Plus d'infos : www.cvec.etudiant.gouv.fr et sur les sites de vos Crous pour les appels à projets.

LE DISPOSITIF CULTURE-ACTIONS

Vous avez un projet artistique, culturel, créatif ou solidaire et vous avez besoin d'aide pour le réaliser ? Le dispositif Culture-Actions des Crous vous accompagne ! Pour tous les détails sur les événements éligibles et pour faire une demande en ligne, consultez les pages dédiées au dispositif sur les sites des Crous de Paris, Créteil et Versailles. « Culture-Actions » bénéficie du soutien du Ministère de la Culture.



EXPRIMER SA CRÉATIVITÉ

LES CONCOURS ARTISTIQUES

Les services culturels des Crous d'Île-de-France organisent des concours artistiques d'envergure nationale et internationale. Si vous pratiquez le théâtre, la danse, la musique, l'écriture, les arts graphiques et visuels et vous avez envie de vous exprimer, les services culturels vous lancent le défi de participer aux concours artistiques pour faire connaître votre talent !

Inscriptions sur le site :
www.messervices.etudiant.gouv.fr
(Rubrique « Concours Création étudiante »)

LA PETITE POINTE DU CROUS DE CRETEIL

La Petite Pointe est un nouvel espace de programmation culturelle destiné aux jeunes artistes professionnels et amateurs. Il offre également la possibilité aux porteurs de projets étudiants de bénéficier de cet équipement pour y organiser et y promouvoir leurs événements. La scène se situe au 1^{er} étage du restaurant universitaire de la Pointe Jaune, sur le Campus Centre de l'UPEC, à Créteil.

Plus d'infos : culture@crous-creteil.fr

LE CENTRE CULTUREL DU CROUS DE PARIS

Le centre culturel du Crous de Paris propose une programmation pluridisciplinaire (pièces de théâtre, concerts, projections, performances, conférences) accessible gratuitement à tous les étudiants tout au long de l'année universitaire. 12 rue de l'Abbaye, Paris 6^e
Horaires d'ouverture :
→ Du lun. au ven. de 14h à 17h

Vous êtes étudiants, enseignants, chercheurs, et souhaitez transmettre, partager et échanger vos expériences, le Centre culturel du Crous de Paris vous ouvre ses portes pour vos conférences, colloques, débats et spectacles. L'équipe du service culturel est à vos côtés pour accompagner vos projets, créations et imaginer les événements qui seront présentés au centre culturel.

Pour en savoir plus, consultez le site
www.crous-paris.fr

LA GALERIE D'ART DU CROUS DE PARIS

Située dans le 6^e arr. la galerie d'art du Crous de Paris héberge les expositions d'étudiants des écoles nationales supérieure d'art et/ou des jeunes diplômés qui souhaitent confronter leur travail à la critique et au public. Elle est ouverte au public ainsi qu'à tous les étudiants gratuitement.

11, rue des Beaux-Arts, Paris 6^e
Horaires d'ouverture :
→ Du lun. au sam. de 11h à 19h

L'ORCHESTRE ET CHOEUR DES UNIVERSITÉS DE PARIS (OCUP)

Vous avez envie de jouer de la musique classique et d'intégrer une grande formation ? Rejoignez l'OCUP. L'OCUP accueille des étudiants de tous horizons universitaires unis sur scène par leur attachement à la pratique musicale de haut niveau. Plusieurs concerts sont organisés entre janvier et juin, dans des lieux prestigieux comme la Cathédrale des Invalides.



SE CULTIVER, SORTIR

LA BILLETTERIE DU CROUS DE PARIS

Vous souhaitez assister à des spectacles et concerts ou visiter des musées et expositions en Île-de-France ?

Achetez des billets à tarif réduit en passant par la billetterie du Crous de Paris. Profitez de bons plans culture en créant votre compte sur la billetterie en ligne ou en vous présentant au guichet. Vous pouvez bénéficier de réductions de 20% à 60% sur des centaines d'événements. Le Crous de Paris compte parmi ses partenaires : les théâtres de l'Odéon, du Châtelet, de la Bastille, le Montfort Théâtre, le Centquatre, l'Opéra de Paris, le Forum des images, la Cinémathèque Française, etc. Plus de 350 événements par an dans 40 lieux culturels.

Billetterie du Crous de Paris

12 rue de l'Abbaye, Paris 6e
Du lun. au ven. de 9h à 13h30
et de 14h30 à 17h

www.crous-paris.fr

DES LIEUX ANIMÉS

Plusieurs lieux ouverts à tous les franciliens en journée et le soir vous propose une ambiance animée et une programmation culturelle... avec entrée gratuite.

→ **La barge du Crous de Paris :**
découvrez ce lieu atypique, premier restaurant universitaire flottant qui propose aussi une terrasse en bord de Seine au printemps et l'été, ouverte en soirée

→ **Le café Mabillon du Crous de Paris :**
un café en plein cœur du quartier latin qui propose régulièrement des animations, concerts, et diffusion de matchs de foot !

BARGE DU CROUS



CAFÉ MABILLON

RADIO CAMPUS

PARIS

**Culture, société, musique,
événements, éduc pop ...**



**LE MÉDIA JEUNE ET ALTERNATIF
D'ÎLE — DE — FRANCE**



**Pour plus d'infos :
radiocampusparis.org**



TROUVER UN JOB ÉTUDIANT

JOBVAVIZ, LA CENTRALE DU JOB ÉTUDIANT DES CROUS

Vous êtes à la recherche d'un emploi étudiant ? Les Crous vous proposent leur plateforme dédiée aux emplois étudiants : emplois saisonniers, garde d'enfants, babysitting, phoning etc. En plus des employeurs extérieurs, vous y retrouverez également toutes les offres proposées par les structures du Crous en restauration et en logement. Tous les emplois publiés sont compatibles avec le statut étudiant. Jobaviz met aussi à votre disposition des « fiches métiers » réparties par domaine d'activité, lieu de travail, horaires, rémunération... qui vous permettront de mieux connaître les

métiers susceptibles de vous intéresser et vous aideront à préparer votre candidature à une offre d'emploi.

Plus d'infos sur :
www.messervices.etudiant.gouv.fr ou le site de votre Crous.



LE DISPOSITIF PÔLE EMPLOI SERVICE ÉTUDIANT AU CROUS DE PARIS

Le Service Pôle emploi spécifique étudiant vous fait bénéficier de son expertise en vous accompagnant dans votre recherche d'emplois étudiants : offres d'emploi adaptées, forums emploi étudiants et conseils.

En début d'année universitaire, une conseillère Pôle emploi vous accueille en entretien individuel les mercredis de 9h à 17h sur rendez-vous pour vous aider dans le cadre de votre recherche de job étudiant ou de stages (ateliers CV, lettre de motivation, entretien). Consultez le site internet du Crous de Paris pour savoir comment prendre rendez-vous à la rentrée 2021.

Les temps forts : des forums de recrutement

« Jobs d'hiver » en octobre,
« Jobs d'été » en avril.
Suivez les actualités sur le site du Crous de Paris pour connaître les dates de ces forums!

Les nombreuses offres d'emploi proposées par des entreprises (accueil, restauration/hôtellerie, sondages, événementiel, etc.) ou des particuliers (gardes d'enfants, cours particuliers, aides à domicile) dédiées au public étudiant recensées par Pôle emploi sont aussi diffusées sur la plateforme Jobaviz, pour vous proposer un maximum d'offres sur une plateforme unique.

INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Aérer les pièces
le plus souvent possible



Respecter
une distance d'au moins
deux mètres
avec les autres



Porter un masque chirurgical
ou en tissu de catégorie 1 quand
la distance de deux mètres
ne peut pas être respectée



Limitier au maximum
ses contacts sociaux



Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir



Se moucher
dans un mouchoir
à usage unique



Se laver régulièrement
les mains ou utiliser
une solution hydro-alcoolique



Saluer sans serrer
la main et arrêter
les embrassades



Utiliser les outils
numériques
(TousAntiCovid)





FAIRE DU SPORT AU CROUS

FAIRE DU SPORT AU CROUS DE PARIS

Le Crous de Paris met à la disposition des universités de l'Académie de Paris les installations du centre sportif universitaire Jean Sarrailh.

Pour en bénéficier, inscrivez-vous préalablement auprès du service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS) de votre établissement.

Vous pourrez ainsi pratiquer et valider des activités physiques et sportives à l'université.

Les équipements sportifs du CSU Jean Sarrailh :

- 1 salle omnisport de 2 000 m² (handball, basketball, volley-ball, badminton)
- 1 salle polyvalente de 1 100 m² (badminton, handball, volley-ball)
- 3 salles de 560 m² (volley-ball, basketball, badminton, danse, tennis de table)
- 1 salle de boxe
- 1 salle de yoga
- 1 salle de musculation

S'y rendre :

31 avenue Georges Bernanos,
Paris 5e

Plus d'infos sur www.crous-paris.fr



FAIRE DU SPORT EN RÉSIDENCES AU CROUS DE CRÉTEIL

Le Crous de Créteil, au cœur des préoccupations de ses étudiants, a décidé de se doter de salles de musculation et cardio dans ses résidences. Vous pouvez également profiter des structures d'air fit pour une pratique en extérieur. Ces espaces réservés uniquement aux résidents sont accessibles gratuitement toute l'année.



S'INFORMER : LES INDISPENSABLES

Retrouvez l'ensemble de vos outils sur www.messervices.etudiant.gouv.fr

Tenez-vous informés de l'actualité de vos Crous en consultant régulièrement leur site internet et les réseaux sociaux :

CROUS DE CRÉTEIL

- 🌐 www.crous-creteil.fr
- 📘 Crous.creteil
- 📧 @Crous_creteil
- 📍 crous_creteil

CROUS DE PARIS

- 🌐 www.crous-paris.fr
- 📘 @crous.paris.official
- 📧 @CrousParis
- 📍 crousparis

CROUS DE VERSAILLES

- 🌐 www.crous-versailles.fr
- 📘 @crous.versailles.official
- 📧 @CrousVersailles
- 📍 crous_versailles

Téléchargez des applications indispensables pour votre quotidien :



Crous Mobile

L'application qui vous permet de retrouver tous les points de restauration sur votre campus, les menus, les résidences ainsi que les différents services de votre Crous.



Izly

Mode de paiement dans les points de restauration des Crous. Vous pouvez payer votre repas, consulter votre crédit ou encore consulter des bons plans.



NOUS CONTACTER

→ Par téléphone: 01 40 51 62 00

→ Par mail : formulaire d'assistance en bas de page de la plateforme messervices.etudiant.gouv.fr
Accueil uniquement sur rendez-vous à prendre sur votre plateforme messervices.etudiant.gouv.fr

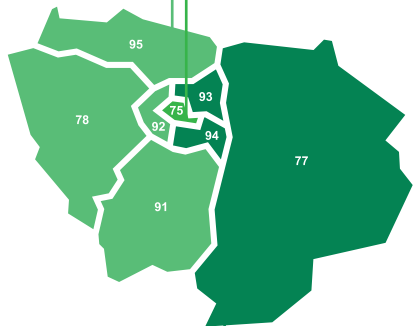
Dans le cadre des dispositions pour faire face à la crise sanitaire, aucun étudiant ne sera reçu sur place sans rendez-vous préalable à prendre par mail.

VERSAILLES

145, bis boulevard de la Reine
78000 Versailles

PARIS

39, avenue Georges Bernanos
75005 Paris



CRÉTEIL

Retrouvez le Crous de Créteil :
70, avenue du général de Gaulle
94000 Créteil

**Antenne Départementale
en Seine-Saint-Denis :**
Place du 8 mai 1945
93200 Saint-Denis

ÉTUDIANTS, À LA RECHERCHE D'UN LOGEMENT POUR LA RENTRÉE ?



AYEZ LE RÉFLEXE [VISALE.FR](https://visale.fr)
LE GARANT 100 % GRATUIT
QUI VOUS OUVRE TOUTES LES PORTES !



ActionLogement 

Notes 

Handwriting practice lines on page 34. The page contains 12 horizontal dotted lines for writing practice.

Notes 

Handwriting practice lines on page 35. The page contains 12 horizontal dotted lines for writing practice.

AU SERVICE DE **TOUS LES ÉTUDIANTS**



Cr  ation guide de l  tudiant : Service communication Crous de Cr  teil.
Contenu   ditorial : Crous Cr  teil - Crous Paris - Crous Versailles. Cr  dit photos: Freepik.



Bourses



Logement



Restauration



Culture



Action
Sociale / Sant  



Job   tudiant



International

crous-creteil.fr • crous-paris.fr • crous-versailles.fr

